



Honoring men and women of peace p.16

Les femmes et hommes de paix à l'honneur p.17

Folio 62

décembre 2012



Le statut de la mutuelle européenne : Un outil d'avenir

Statute for European mutual societies : a tool for the future

Réforme des comptes individuels gérés par le secteur privé en Europe central

Retrenchment of Privately Managed Individual Accounts in Central Europe

Supplément spécial XXXVIII Rencontre Ipse de Dublin : «La protection sociale : entre rigueur et nouveaux développements»

Special Supplement 38th Ipse Meeting in Dublin : «Protection social : between discipline and new developments»

Special Supplement 38th Ipse Meeting in Dublin : «Protection social : between discipline and new developments»

Édito

3 - La solidarité n'est pas une valeur sympa - par Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

3 - Solidarity is not a Cool Value - by Dominique Boucher, Delegate General of Ipse

A propos

Mutualité

4 - Le statut de la mutuelle européenne : Un outil d'avenir - par Cornélia Federkeil-Giroux, Responsable du département Europe à la FNMF et administrateur de l'Ipse

5 - Statute for European mutual societies : a tool for the future - by Cornélia Federkeil-Giroux, Head of Department for Europe, Mutualité Française, and Member of Ipse's Board of Directors

Folioles

L'Ipse en action

6 - Séminaire sur le statut européen de la mutuelle

6 - 6e édition du Trophée social des télécoms

6 - 5e rencontre de l'Idies

7 - La refondation de l'assurance maladie

7 - L'Ipse c'est aussi la formation

7 - Seminar on the European Statute for Mutual Societies

Foliofocus

Retraites

8 - Réforme des comptes individuels gérés par le secteur privé en Europe central - par Elaine Fultz, JMF Research Associates

8 - Retrenchment of Privately Managed Individual Accounts in Central Europe - by Elaine Fultz, JMF Research Associates

11 - Réformes des retraites en périodes de crise globale : les rôles respectifs de l'Etat et du dialogue social

12 - Pension reform in periods of global crisis: respective roles of governments and social dialogue

Echotiers

International

13 - Protection sociale : la Chine s'est-elle (enfin) éveillée ?

14 - Social protection: has China (finally) woken?

Union Européenne

13 - De meilleures conditions de travail pour les marins en Europe

13 - Better working conditions for European mariners

14 - Marché unique, Acte II

14 - Single Market, Act II

15 - Roumanie - Lancement d'une carte électronique de santé - , par Mihail Rolea, Responsable Communication du Groupe IRP AUTO

15 - Romania - launch of an electronic healthcare card - by Mihail ROLEA, IRP AUTO Group Communication Director

15 - Une solution pour pérenniser l'aide alimentaire aux plus démunis ?

15 - A solution to maintain food aid for the neediest Europeans?

16 - Le dialogue social européen menace ?

16 - Is European social dialogue threatened?

16 - Honoring men and women of peace - by Jean-Pierre Bobichon, Former European civil servant and Member of Ipse's Board of Directors

17 - Les femmes et hommes de paix à l'honneur - par Jean-Pierre Bobichon, Ancien fonctionnaire européen et administrateur de l'Ipse

11 - La protection sociale : premier poste de dépenses publiques dans l'UE

12 - Social protection: number one public spending item in the EU

Reflets d'Europe

18 - Oslo, championne de la cherté

20 - Oslo, a high-cost capital

Expositions

18 - La dernière reine d'Italie était belge

18 - Italy's last Queen was Belgian

19 - Chypre : entre Byzance et l'Occident, lve-XVIe siècle

Expositions

19 - César doit mourir

19 - Caesar must die

19 - "Les Molex, des gens debout" 16 - Le dialogue social européen menace ?

Association humanitaire

21 - Vous reprendrez bien un peu d'austérité ?

21 - Would you like some austerity with that?

Evénements

21 - Bruxelles et l'ambivalence du "manger"

22 - Brussels and the dichotomy of « the art of eating »

22 - Marseille - Provence, capital européenne de la culture 2013

22 - Marseille-Provence, 2013 European Capital of Culture

Foliothèque

18 - A lire...

24 - Communiqué de presse du 10e Colloque professionnel Ipse - 9 novembre 2012 : « Les partenaires sociaux doivent faire preuve de méthode pour les accords de branche ».

Retrouvez avec ce Folio 62 un supplément spécial sur la XXXVIII^e Rencontre Ipse de Dublin (4 et 5 octobre 2012).

« la protection sociale : entre rigueur et nouveaux développements »

Find with the Folio 62 a special supplement on the XXXVIIIth Ipse Meeting in Dublin (October, 4 and 5, 2012).

"Social protection : between discipline and new developments"

Traductions :
Corporate Editions

Conception, réalisation et impression :
Lilli-Anne Camard

La solidarité n'est pas une valeur sympa



Le 10e Colloque Professionnel Ipse, tenu le 9 novembre 2012 à Paris, ainsi que la XXXVIII^e Rencontre Ipse de Dublin (4 et 5 octobre derniers), ont connu un certain succès. Ils nous invitent de fait à poursuivre notre action, nos travaux, nos activités pour que la signature de l'Ipse : « une voie pour la solidarité en Europe » soit génératrice d'efficacités, en affirmant que le choix de l'engagement contenu dans le contrat social est le meilleur garant de la cohésion sociale. Il en va du futur de la paix et de la démocratie de nos sociétés en crises, actuellement en proie aux doutes et aux périls.

Le « supplément Dublin » de ce numéro de Folio, ainsi que les actes (Folio collection) de cette XXXVIII^e Rencontre Ipse, prochainement disponibles, vous aviseront des paroles de ceux qui discutèrent des nouveaux développements, soucieux de rigueur, en quête d'alternatives aux seules mesures d'austérité. Je m'attarderais donc davantage sur le 10e Colloque professionnel Ipse, qui a su faire montre d'une certaine singularité. Pourquoi ?

La réponse est simple mais appelle à des développements qui ne sont en rien simplistes ! Rappelons le titre : « Désignation d'un opérateur unique pour gérer les garanties collectives dans une branche : libre prestation de services ou exigence de solidarité ». L'évocation est peu poétique, mais elle revient à se demander si la protection sociale complémentaire est seulement un objet d'un des marchés de l'assurance ou si elle répond à des besoins sociaux impérieux. Le droit issu de l'œuvre du législateur, très souvent issu de la législation de l'Union européenne, ne s'oppose pas a priori aux volontés des partenaires contractant mais l'encadre toutefois. Depuis le traité de Maastricht et son protocole social annexé, le rôle des syndicats d'employeurs et de salariés et du dialogue social ont été reconnus comme source de droit. Aussi le respect des accords collectifs est-il essentiel. Mais comme l'a soutenu Maître Jacques Barthélémy, encore faut-il que les parties prenantes soient bien avisées à « bétonner » le contenu de leur convention collective : étaiement de la décision, transparence, respect des incidences du choix de la technique de solidarité...

L'Ipse ne peut retenir l'accord collectif comme seule voie de l'exercice de la solidarité. Toutes les populations ne sont pas laborieuses ; les retraités, les personnes souffrant d'exclusion, les travailleurs hors statut, les jeunes en quête d'emploi, et tant d'autres catégories ne bénéficient hélas pas des accords conventionnels, sauf lorsque ces personnes peuvent avoir la qualité d'ayants droits. Toutefois le collectif est la voie de la généralisation et n'obère en rien la prise en compte de situations particulières.

La solidarité humaine reste un lien fraternel et est une valeur qui unit le destin de tous les hommes les uns aux autres dans une même communauté d'intérêt. Chacun est ainsi engagé, en termes de responsabilité et de dette, pour la totalité. ■

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

Solidarity is not a Cool

The 10th Ipse professional forum, which took place in Paris on November 9, was quite successful, as was the 38th Ipse Meeting in Dublin on October 4 and 5. Both events exhorted us to continue our action, our work and our activities. Indeed, Ipse's motto, "A path for solidarity in Europe," must engender efficiency and declare that accepting the commitment set out in the social contract is the best assurance of social cohesion. The same applies to the future of peace and democracy in our societies, currently in the grip of crises, with all the doubts and perils intrinsic to such a period.

The "Dublin Supplement" to this Folio, as well as the acts (Folio collection) of the 38th Ipse Meeting, soon to be released, will invite you to share the thoughts of those who spoke of new developments, their concern for discipline and their search for alternatives to single-minded policies of austerity. I will thus elaborate further on the 10th Ipse professional forum, which exhibited a certain singularity. Why?

The answer, although simple, calls for developments that are anything but simplistic. Let us recall the title of the forum: "Appointment of a single operator to manage collective guarantees within a branch: free provision of services or demand for solidarity." Poetry it is not, but this title begs the question of whether supplementary social protection is merely a commodity to be bought and sold on one of various insurance markets, or rather a system that meets imperious social needs. Laws that flow from the pens of legislators, quite often inspired by EU legislation, are not intended to conflict with agreements between parties to a contract, but they do provide a framework for such agreements. Since the Maastricht Treaty came into being with its appended social protocol, the role of trade unions representing both the business community and workers has been recognized as a source of law. Compliance with collective agreements is thus essential. However, as Jacques Barthélémy has stated, stakeholders would nonetheless be well advised to etch the content of their collective bargaining agreements in stone: endorsement of decisions, transparency, compliance with the effects of choosing a certain technique of solidarity, etc.

Ipse cannot recognize collective agreements as the sole mechanism for practicing solidarity. Not every member of society takes part in the workforce: retirees, individuals suffering from exclusion, employees working under the table, young jobseekers and many other categories sadly do not enjoy any of the benefits of collective agreements, except when they are recognized as dependents. Nevertheless, collective mechanisms point the way towards universality and do not conflict with consideration of particular situations.

Human solidarity remains a fraternal bond and a value that unites the destinies of all members of society within a single community of interest. In terms of responsibility and obligations, it means "all for one and one for all." ■

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 62

décembre 2012 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Dominique Boucher

Rédacteurs : Dominique Boucher, Simon Loréal, Charlotte Lainé, Camille Boucher

Le statut de mutuelle européenne : Un outil d'avenir

Partout en Europe, les mutuelles, quel que soit le nom qu'elles portent dans les différentes législations, ont des caractéristiques identiques dans leur mode de fonctionnement :

➔ **Ce sont des entreprises de droit privé à but non lucratif, sans capital social.** En conséquence, elles n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Les adhérents n'ont pas de droits sur l'actif de la société mutualiste.

➔ Leur gouvernance est fondée sur le principe de **démocratie**. Les membres de la mutuelle, en vertu d'un lien contractuel spécifique, en sont à la fois usagers et gestionnaires. Ce mode de gouvernance permet aux mutuelles, de maintenir un **ancrage local fort** et de toujours développer des **prestations adaptées aux besoins de leurs adhérents**.

Les mutuelles sont des acteurs stables exerçant un rôle indispensable dans les services financiers de détail à l'échelle nationale...

Bien que les mutuelles exercent en Europe un grand nombre d'activités, la plupart sont concentrées sur le secteur de l'assurance. Fin 2008, **sur les 6000 entreprises d'assurances que compte l'Union européenne**, 3.300 sont des mutuelles, représentant une part de marché de 26%. Il convient toutefois de préciser que l'implantation des mutuelles varie fortement d'un Etat à un autre.

Enfin, les mutuelles fournissent des prestations d'assurance à 150 millions d'Européens et emploient plus de 300 000 salariés.

...avec l'ambition de devenir des acteurs européens

Alors que les opérateurs du marché de l'assurance se concentrent afin de parvenir à une taille critique, de se diversifier et de dégager des économies d'échelle, les mutuelles ne peuvent procéder à de telles opérations que sur leurs marchés domestiques.

Les outils communautaires ne permettent pas aujourd'hui de se développer selon leurs modes de fonctionnement dans le marché intérieur (statut de la société anonyme européenne, statut de la coopérative européenne, GEIE, directive « fusions »), ce qui les contraint à changer de forme juridique.

De plus, en raison de l'absence de capital social, elles ne peuvent lever des fonds sur les marchés de la même manière que les sociétés anonymes. Les investissements s'effectuent donc à partir des excédents dégagés et des titres subordonnés. En ce qui concerne spécifiquement le domaine de l'assurance, les nouvelles contraintes relatives au futur calcul des marges de solvabilité (en cours d'élaboration dans la cadre de la proposition de directive Solvabilité 2) valorisent la diversification des risques, que ce soit en termes géographique ou d'activités.

Dans ce contexte, les mutuelles se voient donc placées dans une situation moins favorable que les sociétés anonymes par l'absence d'un droit européen des sociétés adapté.

Un statut pour une mutuelle européenne est nécessaire pour :

➔ **Garantir la liberté de choix des citoyens européens.** Il importe de fournir à toutes les formes d'entreprises les mêmes outils juridiques permettant de se développer dans le marché intérieur, sans se limiter aux

sociétés anonymes et aux coopératives déjà dotées d'un statut.

➔ **Créer du lien social en donnant la possibilité aux citoyens européens de participer à la prise en charge de leurs risques sociaux.** La forme juridique mutualiste, caractérisée notamment par une gestion à but non lucratif et solidaire, permet de prendre en charge des risques sociaux alors même que les Etats abaissent leur niveau de protection sociale obligatoire. Le principe de démocratie, mode de gouvernance des mutuelles, permet également d'impliquer les citoyens dans les décisions les concernant

➔ **Pouvoir procéder à des fusions ou constituer des groupes mutualistes européens.** Compte tenu de la forme de gouvernance des mutuelles, les dispositions existantes du droit communautaire des sociétés apparaissent inadaptées.

Permettre aux mutuelles françaises de se développer dans un cadre respectueux de leurs spécificités au sein de l'Union européenne est un enjeu politique fort pour faire valoir le modèle de gouvernance mutualiste auprès des Etats nouvellement entrés dans l'Union européenne, et assurer aussi la pérennité de ce mode d'entreprendre dans les pays où il est ancré. Ce sont les raisons pour lesquelles, la Mutualité Française a rédigé avec ses homologues mutualistes européens, réunis au sein des deux associations représentatives, l'AIM et l'AMICE*, un projet de statut. Ensemble, ils confirment que l'inscription du SME à l'agenda de la Commission européenne est d'une impérieuse nécessité. Le mouvement mutualiste français doit inscrire son histoire dans son futur européen. ■



Cornélia Federkeil-Giroux,
Responsable du
Département Europe
à la FNMF

Statute for European mutual societies: a tool for the future

Mutuals throughout Europe may go by different names under various legislations, but they all feature operating mechanisms with identical characteristics:

➔ They are private non-profit structures with no share capital. As such, they have no shareholders to compensate. Subscribers have no claims on the mutual society's assets.

➔ Their governance is founded on the principle of democracy. By virtue of a specific contractual relationship, members of the mutual are at once users and administrators. This operating mechanism allows mutuals to maintain strong local roots and continuously develop services suited to the needs of their subscribers.

Mutuals are stable actors who play an indispensable role in the field of retail financial services at the national level...

Mutuals perform a wide range of activities in Europe, but most focus on the insurance sector. In late 2008, 3,300 out of the 6,000 insurance companies in the European Union were mutuals, accounting for 26% of market share. It should nonetheless be noted that the number and proportion of mutuals varies sharply from one country to the next.

Finally, mutuals provide insurance benefits for 150 million Europeans and employ more than 300,000 workers.

... and aspire to become European actors.

Whereas players on the insurance market consolidate to reach critical mass and diversify and to achieve

economies of scale, mutuals can only undertake such operations on their national markets.

Today, EU instruments make it impossible for mutuals, with their particular operating mechanisms, to develop within the broader European market (European Company statute, European cooperative statute, EEIG, "Merger" Directive), obligating them to adopt a new legal form.

Moreover, the fact that mutuals do not have share capital prevents them from raising funds on the market as public limited-liability companies do. Investments are thus carried out using surpluses or subordinated securities. In the field of insurance specifically, new restrictions regarding future determination of solvency margins (currently being drafted as part of the proposal for a Solvency II Directive) promote risk diversification, either geographically or in terms of activities.

In this context, lack of a suitable body of European corporate law relegates mutuals to a less favorable position than limited-liability companies.

A statute for European mutuals is needed to:

➔ Guarantee freedom of choice for European citizens. It is important to give all types of enterprises the same legal tools, fostering their development on the internal market. These advantages should not be restricted to limited-liability companies and cooperatives, which already enjoy a statute.

➔ Create social links, giving European citizens the possibility of contributing to covering their social



risks. Mutualist legal structures, characterized by a non-profit solidarity-based management structure, makes it possible to cover social risks even as governments are reducing compulsory social protection levels. Furthermore, the fact that mutuals' governance structure is founded on the principle of democracy gives citizens the chance to participate in decisions that concern them.

➔ Allow mutuals to merge or constitute European mutualist groups. Considering mutuals' governance structure, existing provisions in EU law seem ill-suited.

Allowing French mutuals to develop within a European framework that respects their specificities is an important political statement that would promote the mutualist model of governance in new EU Member States while ensuring the sustainability of this business model in those countries where it has established roots. This is why Mutualité Française joined with its European mutualist counterparts, gathered in two representative associations, AIM and AMICE, to draft a statute proposal. Together they confirm that putting the European Mutual Statute on the European Commission's agenda is an urgent necessity. The French mutualist movement must bring its history in line with its European future. ■

Cornélia Federkeil-Giroux,
Head of Department for Europe FNMF

* AIM- Association internationale de la Mutualité - AMICE : Association des assureurs coopératifs et mutualistes européens

Séminaire sur le statut européen de la mutuelle

La Fondation Notre Europe – Institut Jacques Delors a organisé le 2 octobre 2012 au Comité économique et social européen (CESE) un séminaire sur le thème « un statut européen des mutuelles ? Avantages, limites et obstacles juridiques et politiques ».

Alors que le Parlement européen est actuellement en voie d'adopter un rapport d'initiative législative concernant le statut de la mutualité européenne et que la Commission européenne a remis à l'ordre du jour ces questions, cette matinée a permis de réfléchir de nouveaux à la place des mutuelles dans l'espace européen.

Les arguments en faveur d'un statut de la mutuelle européenne ont ainsi été rappelés : offrir aux mutuelles une base légale pour l'activité transfrontalière, permettre une meilleure prise en compte des spécificités des mutuelles dans la législation européenne ou encore favoriser la promotion et la diffusion du modèle mutualiste européen.

Toutefois, la grande diversité des mutuelles constitue une faiblesse pour faire valoir des positions communes. « Une fenêtre de tir existe, abandonnez vos chinoïseries, et allez à l'essentiel. Acceptez de vous bousculer pour savoir ce qui fait l'identité de votre modèle mutualiste », a souligné Pervenche Berès, députée européenne et présidente de la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen. La députée a également appelé les mutuelles à être « dans l'excellence », notamment en termes de gouvernance.

Apostolos Ioakimidis, de la DG Entreprises de la Commission européenne, a pour sa part annoncé le lancement prochain d'une consultation sur les mutuelles. ■

6^e édition du Trophée social des télécoms

Organisé conjointement par l'organisation professionnelle de la branche des télécoms (Unetel-RST) et le groupe Humanis, ce trophée récompense une initiative sociale innovante mise en place par une entreprise du secteur des télécoms.

Un jury pluridisciplinaire (composé de personnalités des mondes économique, social et des télécommunications) auquel a participé Simon Loréal en tant que représentant de l'Ipse a été réuni à cette occasion.

Le trophée, remis le 29 novembre, a récompensé cette année un projet développé par Orange, qui favorise la rencontre de jeunes

filles des quartiers sensibles et des milieux ruraux avec le monde du travail, grâce à l'engagement conjoint de marraines et d'enseignants. ■



Jean-Paul Lacan et le lauréat

5^e rencontre de l'Idies

Placer l'économie au cœur du débat démocratique

Créé en 2007, l'Institut pour le développement de l'information économique et sociale, dont l'Ipse est membre, milite pour une information économique pluraliste et de qualité. Dans le cadre des Journées de l'Economie, l'Idies tenait à Lyon le 8 novembre, ses cinquièmes rencontres annuelles. Articulée autour de la question d'un meilleur accès démocratique aux questions économiques, cette Rencontre a été l'occasion de réunir des participants de premier plan – journalistes, économistes, parlementaires – afin d'envisager des solutions facilitant l'accès du public aux problèmes économiques. Animés par les responsables de



la rédaction d'Alternatives Economiques, les débats se sont notamment concentrés sur la fiabilité des outils statistiques publics ainsi que sur la nécessité d'assurer une information économique pluraliste. Sur cette question, les participants ont convenu d'une évolution progressive et encourageante du journalisme économique en dépit de l'important contingent d'experts autoproclamés sur la scène médiatique. Ne négligeant aucun des travers actuels de la presse économique – à travers l'épineuse question des conflits d'intérêts – ces Rencontres ont su affirmer la place d'une information économique et sociale exigeante et sans concession vis à vis des influences financières ou idéologiques et de leurs tendances à fausser le débat citoyen. ■

L'Ipse reçu au ministère

L'Ipse a été reçu le 12 novembre 2012 au ministère français en charge de l'économie sociale et solidaire.

L'Ipse ainsi a pu aborder avec le cabinet du Ministre Benoît Hamon un certain nombre de sujets européens actuels et importants pour les adhérents de l'Ipse, comme le statut de la mu-

tuelle européenne ou l'entrepreneuriat social. La Charte des entreprises de la protection sociale a également été présentée, l'Ipse soulignant que cette Charte rejoignait l'idée du ministère de vouloir favoriser la reconnaissance des entreprises sociales poursuivant une mission d'intérêt général, et de permettre une labellisation. ■

La refondation de l'assurance maladie

Le 40^{ème} congrès de la mutualité française s'est tenu à Nice du 18 au 20 octobre.

L'Ipse et nombre de ses adhérents présents ont pu mesurer, à travers les interventions officielles mais aussi celles des représentants mutualistes, la poursuite accélérée des métamorphoses de l'assurance maladie en France.

Résultats des crises économiques, du choix fait du libéralisme médical, financé par les transferts sociaux mais aussi de l'évolution de la demande sociale, l'assurance maladie n'est plus autant dominée par la sécurité sociale. Si le président de la République française s'engage pour la généralisation de l'accès à la complémentaire santé d'ici 2017, c'est une réponse urgente à la satisfaction de besoins sociaux. Mais c'est aussi l'aveu de l'échec de ses pères fondateurs de la sécurité so-



cial, qui tels Pierre Laroque, Ambroise Croizat et Daniel Mayer, engageaient le complémentaire avant tout pour les revenus de remplacement et seulement accessoirement pour les soins de santé.

L'économie sociale et paritaire a su développer des alternatives solidaires à ce qui est devenu un marché ouvert à une concurrence féroce. Maintenir l'esprit solidaire, c'est la Charte européenne des entreprises de la protection sociale de l'Ipse à nos adhérents de la promouvoir en marquant leurs différenciations. ■

L'Ipse c'est aussi la formation

Rappelons une activité, parmi d'autres et essentielle, de notre association : le centre de formation Ipse, agréé depuis 1991. Nos formations font en règle générale, l'objet de commandes de la part de l'un de nos adhérents. Elles se déroulent sous forme de visite d'étude à Bruxelles ou dans d'autres villes européennes. Ce fut le cas récemment à Lyon le 18 septembre à la demande de la Mutualité Française Rhône-Alpes. Le thème était : « place de la mutualité au sein de l'Europe sociale ». Cette formation animée par Cornélia Féderkeil-Giroux de la FNMF et Dominique



Boucher était adressée à un public d'élus et de responsables de mutuelles de cette région. Les 5 et 6 décembre, à Libourne, c'était au tour de deux adhérents pour le compte de leur institution commune Ag2r-Macif prévoyance de solliciter l'Ipse pour présenter la protection sociale complémentaire et son environnement en France et en Europe. ■

Seminar on the European Statute for Mutual Societies

On October 2, 2012, Notre Europe – Jacques Delors Institute held a seminar on the theme “A statute for European mutuals? Advantages, limits and legal and political obstacles” at the European Economic and Social Committee (EESC).

As the European Parliament adopts a legislative initiative report concerning a statute for European mutual societies, an issue once again on the European Commission's agenda, this half-day seminar was the opportunity for us to reflect once more on the role of mutuals in Europe.

The arguments in favor of a European statute for mutual societies were called to mind: offer mutuals a legal foundation for cross-border activities, improve the way in which European legislation takes into account the specificities of mutual organizations, and encourage promotion and diffusion of the European mutualist model.

The great diversity of mutual societies has unfortunately proved a weakness when it comes to advancing common positions. “A window of opportunity exists. Stop harping on trivial differences and get to the point. Open up your mind to understand the true identity of your mutualist model,” urged Pervenche Berès, MEP and Chairperson of the European Parliament's Committee on Employment and Social Affairs. The French MEP also encouraged mutual societies to be “exemplary,” especially in terms of governance.

Meanwhile, Apostolos Ioakimidis of the European Commission's Directorate General of Industry and Enterprises announced the upcoming launch of a consultation on mutual societies. ■



Réforme des comptes individuels gérés par le secteur privé en Europe centrale

Elaine Fultz,
JMF Research Associates, Philadelphia, United States

Elaine Fultz est l'ancien directeur de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la Russie, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. Elle fut avant cela spécialiste de la sécurité sociale de l'OIT, d'abord basé à Budapest, où elle a travaillé dans

dix-sept pays d'Europe centrale et, avant cela, basées au Zimbabwe, où elle a travaillé dans neuf pays d'Afrique australe. En tant qu'experte des questions de protection sociale, Elaine Fultz est désormais chercheur indépendant,

commentateur et consultant, basée à Philadelphie.

Elle a été intervenante à la 37ème Rencontre Ipse à Varsovie en Juillet 2011.

La privatisation partielle des systèmes de retraite d'Europe centrale est maintenant un phénomène bien connu. Avec le soutien de la Banque mondiale, de nombreux États d'Europe centrale ont, dès la fin des années 1990, réduit les retraites publiques par répartition, puis établi des comptes d'investissement individuels et obligatoires gérés par le secteur privé. La Hongrie et la Pologne ont été les précurseurs de cette démarche en lançant de nouveaux comptes de deuxième pilier, respectivement en 1998 et 1999. Ils ont été rapidement suivis par la Lettonie (2001), la Bulgarie, la Croatie et l'Estonie (2002), la Lituanie (2004), la Slovaquie (2005), la Macédoine (2006), et la Roumanie (2008). Trois à quatre décennies étant nécessaires pour accumuler assez de fonds sur des comptes par capitalisation pour payer les pleines prestations, cette grande restructuration des systèmes de retraite en est encore à ses prémices.

Néanmoins, après la crise économique

mondiale, un certain nombre de ces pays ont réduit les retraites complémentaires. La Hongrie et la Pologne en ont encore été les précurseurs. En 2010, la Hongrie a cessé de financer ce deuxième pilier et récupéré le solde des comptes de la plupart de ses travailleurs. En 2011, la Pologne a voté une loi réduisant de plus de la moitié le financement de ses fonds complémentaires, et ce de manière permanente. A la même période, plusieurs autres pays (Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, et Slovaquie) ont également réduit leurs comptes individuels d'une manière ou d'une autre.

Dans le dernier numéro de la *Revue Internationale de sécurité sociale*, j'offre un aperçu des forces qui ont conduit les gouvernements hongrois et polonais à voter ces réformes*. Alors que ces réductions sont souvent décrites par les médias comme une conséquence de la crise économique mondiale, mon analyse montre que la crise n'en a pas été l'origine, mais plutôt un catalyseur. Les spécifications d'élaboration omises par

les lois de privatisation ont entraîné la sous-performance des fonds complémentaires hongrois et polonais avec l'apparition de la crise. Il y a eu trois principales omissions :

- Dans les deux pays, les comptes complémentaires ont été fondés en réorientant une partie des contributions des systèmes de retraite publics. Cela a créé un « trou » important et durable dans le financement des retraites publiques dont aucune loi de privatisation ne prévoyait comment il serait comblé. Afin de compenser les revenus manquants, les deux gouvernements ont eu recours à l'emprunt annuel. A l'automne 2008, cet emprunt aggravait leur déficit annuel respectif d'environ 1,5 % du PIB/an. Puisque le déficit des pensions publiques résultant de la privatisation devait se prolonger durant trois à quatre décennies, le bout du tunnel était encore loin.

- Des paramètres clés faisaient défaut à chacune des lois concernant le paiement des prestations complémen-

taires, en particulier l'augmentation du coût de la vie ainsi que la différence possible d'espérance de vie entre les sexes dans le calcul des prestations. Dans les deux pays, des propositions visant à résoudre ces problèmes ont fait l'objet d'un conflit dans la période suivant la mise en place de la réforme, entre ce que préféraient les responsables politiques (des rentes indexées sur l'inflation et un calcul des prestations ne tenant pas compte de la différence de sexe) et ce que les fonds privés prévoient usuellement (des prestations non-indexées, calculées en fonction de l'espérance de vie, selon le sexe homme/femme). L'échéance pour payer ces prestations se rapprochant (2009 en Pologne ; 2013 en Hongrie), ces problèmes demeuraient irrésolus.

- La réglementation limitée des frais de gestion privée a donné une certaine liberté aux sociétés de gestion de retraites, leur permettant de déduire de larges sommes de l'épargne des travailleurs. Dans les années suivant la promulgation, ces forts taux sont

devenus un enjeu politique dans les deux pays. Les gouvernements ont répondu au mécontentement des parties prenantes en proposant une limite des frais (Hongrie) ou la baisse des limites déjà existantes (Pologne). Cependant, ces propositions se sont heurtées à l'opposition des fonds privés. Ceci a conduit à une législation imposant de modestes limites, mais n'empêchant pas les fonds de prélever des frais considérables. Bien que la crise économique mondiale ait durement fait chuter la valeur des comptes individuels, les fonds ont néanmoins continué à générer des bénéfices grâce à des frais élevés, contribuant ainsi à alimenter le ressentiment public.

Durant la première décennie suivant cette promulgation, l'incapacité ou la réticence des gouvernements à aborder les problèmes a progressivement affaibli le soutien des investisseurs clés. La crise économique mondiale a porté ces problèmes jusqu'à un point critique.

Il est évident que le développement et

la réduction des investissements complémentaires ont été une expérience difficile pour ces deux États d'Europe centrale. Ces derniers ont créé des comptes individuels dans l'espoir de pouvoir offrir des retraites plus élevées, mais ils ont rapidement dû les réduire. Avec le recul, il est également indéniable que les lacunes dans l'élaboration des plans de retraite privés n'étaient guère plus faciles à combler par la suite. Au contraire, une telle reprise en main serait devenue encore plus difficile à cause de l'opposition des fonds privés récemment créés.

Du point de vue international, ces développements mettent en évidence le coût transitionnel élevé de la privatisation des retraites, ainsi que la discordance entre les prestations que les travailleurs désirent (par exemple, des ajustements réguliers prenant en compte le coût de la vie, des charges administratives réduites, ainsi qu'un calcul des prestations égal quel que soit le sexe) et celles qui sont normalement prévues par les marchés de pension privés. ■

Retrenchment of Privately Managed Individual Accounts in Central Europe

Elaine Fultz, JMF Research Associates, Philadelphia, United States

The partial privatization of Central European pension systems is now a well-known phenomenon. Beginning in the late 1990s, with support from the World Bank, many Central European governments scaled down their public, pay-as-you-go pensions and established mandatory, privately managed individual investment accounts. Hungary and Poland led this process,

launching new second tier accounts in 1998 and 1999, respectively. They were soon followed by Latvia (2001), Bulgaria, Croatia and Estonia (2002), Lithuania (2004), Slovakia (2005), the Republic of Macedonia (2006), and Romania (2008). Since capitalized accounts require three to four decades to accumulate sufficient funds to pay full benefits, this major pension restructuring is still at an early stage.

However, after the global economic crisis, a number of these same countries retrenched their new second pension tiers. Hungary and Poland were again in the lead. In 2010, Hungary ceased funding its second tier all together and recouped most workers' account balances. In 2011, Poland enacted a permanent cut of more than half in its second tier's funding. In this same period, several other countries

-- Estonia, Latvia, Lithuania, Romania, and Slovakia -- also retrenched their individual accounts in some manner.

In the latest International Social Security Review (ISSR), I provide a close look at the forces that led the Hungarian and Polish governments to enact these retrenchments. While the media often portrays these retrenchments as a consequence of the global economic crisis, my analysis shows that the crisis was a catalyst but not a root cause. Rather, when the crisis occurred, both the Hungarian and Polish second tiers were underperforming due to design specifications omitted from the original privatization laws. The main omissions were three-fold:

- In both countries, second-tier accounts were funded by diverting contributions from the public pension systems. This created large and sustained "holes" in public pension finance. Neither privatization law specified how these holes would be filled. To compensate for the missing revenues, both governments resorted to annual borrowing. By the fall of 2008, this borrowing was inflating their annual deficits by about 1.5 percent of GDP per year, each. Since the public pension shortfalls due to privatization would continue for three to four decades, there was no end in sight for this burden.
- Both laws were missing key parameters concerning payment of second-tier benefits. The most important of these related to cost-of-living increases and to the possible role of gender-related differences

in life expectancy in benefit computation. In both countries, proposals to deal with these issues in the post enactment period were caught in a conflict between what most policymakers favored -- inflation indexed annuities and gender neutral benefit calculation -- and what private funds normally provide -- unindexed benefits, calculated using gender specific life expectancies for women and men. As the deadline for beginning to pay benefits drew closer (2009 in Poland; 2013 in Hungary), these issues continued to resist resolution.

- Limited regulation of private management fees gave pension management companies latitude to subtract large sums from worker savings. In the years following enactment, high fees became political issues in both countries. The governments responded to stakeholder dissatisfaction with proposals to limit fees (Hungary) or lower existing limits (Poland). However, the proposals met with opposition from the private funds, and the final legislation imposed only modest limits, leaving space for the funds to continue to levy substantial fees. The global economic crisis caused the value of individual accounts to drop sharply, but the funds continued to earn profits due to high fees. This further fueled public resentment.

Over the first decade of implementation, the governments' inability or unwillingness to address issues gradually weakened the support of key stakeholders. The global economic crisis brought these problems to a head.

It is clear that the expansion and retrenchment of second-tier investments was a difficult experience for these two Central European states, which created individual accounts with high hopes of higher pensions, only to have to rapidly scale them down. With the benefit of hindsight, it is also clear that the omitted private pension design features were no easier to fill in later, and may have become more difficult due to the opposition of newly created private funds.

From an international perspective, these developments underscore the high transitional costs of pension privatization, as well as the mismatch between the benefit features that workers desire -- i.e., regular COLAs, low administrative charges, and gender equality in benefit computation -- and those normally provided in private pension markets. ■



* Fultz, Elaine. 2012. "The retrenchment of second-tier pensions in Hungary and Poland: A precautionary tale." International Social Security Review, Volume 65, Number 2, July-September 2012, p. 1-26.

Elaine Fultz is the former Director of the International Labor Organization (ILO) for Russia, Eastern Europe, and Central Asia. Fultz was before a social security specialist with the ILO, first based in Budapest, where

she worked in seventeen central European countries and, prior to that, based in Zimbabwe, where she worked in nine countries in southern Africa. As an expert in social protection issues, Fultz is now an

independent researcher, commentator, and consultant in Philadelphia.

She was speaker at the 37th Ipse Meeting in Warsaw in July 2011.

Réformes des retraites en périodes de crise globale : les rôles respectifs de l'Etat et du dialogue social

Le BIT a publié récemment un rapport sous le titre *'The political economy of pension reforms in times of global crisis: State unilateralism or social dialogue?'* (L'économie politique des réformes des pensions : Unilatéralisme de l'Etat ou dialogue social ?), rédigé par Hedva Sarfati et Youcef Ghellab. Une étude comparative des réformes récentes des systèmes de retraites dans plusieurs pays qui dénonce la marginalisation quasi systématique du rôle des partenaires sociaux.

Ce rapport examine le contexte économique et politique des réformes des retraites en période de crise économique, notamment les effets de ce contexte sur le dialogue social et les institutions tripartites qui participent à ce dialogue - l'Etat et les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales). En effet, parmi les multiples thèmes de politique socio-économiques abordés dans le contexte du monde du travail, la protection sociale est un domaine de prédilection pour mettre en œuvre les principes du dialogue social et du tripartisme que promeut l'Organisation internationale du Travail.

Ce rapport analyse ainsi le processus de réforme des systèmes de retraite et le rôle réservé au dialogue social dans les dix pays suivants : la Chine, l'Espagne, la France, la Grèce, la Jordanie, l'Ile Maurice, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Suède et l'Uruguay (un résumé de ces études de cas figure en annexe au rapport). L'expérience d'autres pays est également abordée dans le rapport, notamment celle de l'Australie, le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Parmi les mesures prises pour faire face à la Grande Récession qui a débu-

té en 2008, le rapport s'intéresse à la consolidation fiscale et aux réformes des retraites.

On note ainsi que, parmi les réformes menées, huit des dix Etats de l'étude ont procédé au recul de l'âge de départ à la retraite et six ont augmenté la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Cinq d'entre eux ont également changé la méthode de calcul des pensions -- rendant celles-ci moins favorables aux retraités - et quatre pays ont introduit des mesures resserrant les conditions d'accès à une retraite anticipée.

Enfin, saluons deux pays, la Chine et l'Uruguay, qui ont pour leur part concentré leurs réformes sur l'élargissement de la couverture et le renforcement de la sécurité sociale.

Ces importantes réformes des retraites visent ainsi presque exclusivement à endiguer les dépenses et déficits publics, accordant le plus souvent peu d'importance aux répercussions sociales négatives. Les auteurs notent ainsi que certains gouvernements ont subi des pressions directes ou indirectes de la part d'institutions internationales (le FMI, l'OMC, la BCE, la Commission européenne, l'OCDE) pour mener ces réformes. De telles pressions semblent avoir poussé certains gouvernements à introduire dans l'urgence des réformes majeures, sans pouvoir procéder à des consultations effectives des partenaires sociaux et autres acteurs concernés, aboutissant à des décisions hâtives, voire unilatérales qui risquent, à terme, de mettre en danger la viabilité et la pérennité des systèmes de retraites.

Pourtant, le rapport rappelle que l'expérience passée d'autres pays a montré que des réformes négociées

ont toujours eu de résultats positifs, comme par exemple au Canada, en Finlande, ou au Danemark et en Suède, lors de la profonde récession des années 1990 (qui fut associée dans les trois derniers pays à une grave crise du système bancaire).

Par ailleurs, dans d'autres pays où les consultations tripartites étaient difficiles, cela n'a pas empêché les partenaires sociaux de poursuivre des négociations paritaires et de jouer un rôle actif dans la gouvernance des systèmes de retraites, notamment en France et aux Pays-Bas.

Le dialogue social a joué un rôle primordial dans la formulation des premières mesures de relance et d'atténuation de ses effets sociaux. Mais cette approche s'est estompée à la fois avec le retour d'une croissance timide, dans certains pays, et l'aggravation des déficits dans d'autres. Or, comme le conclut justement ce rapport, en matière de politique sociale et donc de pensions, « il n'y a pas d'alternative crédible et viable au dialogue social » pour concevoir des réformes durables. ■

'The political economy of pension reforms in times of global crisis: State unilateralism or social dialogue?'

Hedva Sarfati et Youcef Ghellab

Document de travail no. 37, Département de Relations d'emploi et de travail (DIALOGUE) et Département de la Sécurité Sociale (SECSOC), 2012, 101 pp.

Disponible en ligne (en anglais seulement)



Pension reform in periods of global crisis: respective roles of governments and social dialogue

The ILO recently released a report entitled *“The political economy of pension reforms in times of global crisis: State unilateralism or social dialogue?”* drafted by Hedva Sarfati and Youcef Ghellab. This comparative study of recent reforms to the pension systems of several countries criticizes the nearly systematic marginalization of the role of social partners.

The report examines the political and economic context of pension reforms in periods of global crisis. It particularly focuses on the effects of the economic context on social dialogue and the tripartite institutions that take part in this dialogue, i.e., governments and social partners (management organizations and labor unions). Indeed, among the multitude of socio-economic policy topics addressed in the context of the labor force, social protection is a prime subject to apply the principles of social dialogue and the three-party system advocated by the International Labor Organization.

The report thus analyzes the pension reform process and the role played by social dialogue in the following ten countries: China, Spain, France, Greece, Jordan, Mauritius, the Netherlands, Slovenia, Sweden and Uruguay (a summary of these case studies is included as appendix to the report). The report also addresses other countries' experience, particularly that of Australia, Denmark, Finland, the United Kingdom and the United States.

Among the measures adopted in response to the Great Recession that be-

gan in 2008, the report focuses on tax consolidation and pension reform.

It turns out that among the reforms implemented, eight of the ten countries studied extended the retirement age, and six increased the contribution period required for full pension benefits. Five countries also modified the method of calculating pensions, thus reducing retirement benefits. Moreover, four countries introduced measures restricting access to early retirement.

Finally, China and Uruguay deserve praise for focusing their reforms on expanding coverage and strengthening social security.

These substantial pension reforms aim nearly exclusively to curb spending and public deficits, often attaching little importance to negative social repercussions. The authors note that international institutions (IMF, WTO, ECB, European Commission and OECD) exerted direct or indirect pressure on some governments to implement these reforms. Such coercion seems to have driven certain governments to introduce major reforms under emergency conditions, without carrying out effective consultations with social partners and other stakeholders. This accelerated process in turn led states to make hasty, even unilateral decisions that could eventually jeopardize the viability and longevity of pension systems.

However, the report recalls that past experience in other countries has demonstrated that negotiated reforms always generate positive results, as was the case in Canada, Finland, Den-

mark and Sweden during the severe recession of the 1990s (which was combined with a serious banking crisis in the latter three countries).

Moreover, in other countries having undergone difficult tripartite consultations, these obstacles did not prevent social partners from engaging in collective bargaining and playing an active role in pension system governance, particularly in France and the Netherlands.

Social dialogue played a fundamental role in designing primary recovery measures and initiatives to assuage consequences for social welfare. However, this approach diminished with the return of modest growth in some countries, and rising deficits in others. And yet, as the report rightly points out, in terms of social policy and consequently pensions, “there is no credible and viable alternative to social dialogue” for devising sustainable reforms. ■

“The political economy of pension reforms in times of global crisis: State unilateralism or social dialogue?”

Hedva Sarfati and Youcef Ghellab

Working Paper No. 37, Industrial and Employment Relations Department (DIALOGUE) and Social Security Department (SECSOC), 2012, 101 pp.

Available on line http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---dialogue/documents/publication/wcms_176346.pdf

Protection Sociale : la Chine s'est-elle (enfin) éveillée ?



Basée à Hong-Kong, le *China Labour Bulletin* * est une organisation non-gouvernementale consacrée à la défense des droits fondamentaux des travailleurs chinois depuis sa fondation en 1994. Dans sa dernière publication, l'ONG livre une étude détaillée sur l'évolution du système de protection sociale dans l'Empire du Milieu. Le constat est accablant bien que quelques avancées réelles aient pu être constatées ces dernières années.

En Chine, la protection sociale recouvre cinq domaines : retraite, maladie, accidents du travail, chômage et maternité. Les auteurs du rapport observent en premier lieu qu'il a fallu attendre 2010 et la « loi sur la sécurité sociale » pour que le régime chinois satisfasse aux exigences sociales du monde du travail. Depuis l'ère de l'économie planifiée, la législation avait peu évolué, alors que l'irrésistible croissance de l'économie privée et les bouleversements sociétaux nés avec le modèle de « l'enfant unique » ont complètement modifié l'organisation sociale du pays.

Si la loi de 2010 garantit un minimum social pour les travailleurs, force est

de constater que son application sur l'ensemble du territoire laisse à désirer. Le développement des assurances sociales n'atteint pas la masse considérable des travailleurs migrants dont le salaire moyen ne dépasse pas les 200 euros mensuels. Pis encore, la gestion des systèmes sociaux contrôlés par l'Etat ou les régions a révélé de nombreux détournements de fonds de la part de ses gestionnaires. Ces faits connus n'appellent pas une réponse gouvernementale forte. Une aubaine pour les assurances privées qui profitent de ces carences pour investir massivement le marché. Pour les employeurs se soustrayant à leurs obligations contenues dans la loi, les sanctions peinent également à tomber.

Toutefois, les travailleurs chinois peuvent espérer une amélioration. La répétition d'émeutes liées aux piètres conditions de travail – comme chez Foxconn, firme impliquée dans le processus de fabrication des Smartphone - indique que le régime mesure la colère sociale et tente d'y répondre. Comme le souligne le rapport, la Chine est actuellement confrontée à un léger tassement de ses capacités exportatrices en raison de la crise mondiale. Cherchant à développer sa demande intérieure, le pays gagnerait certainement à bâtir des systèmes de protection sociale garantissant des acquis essentiels aux travailleurs. Peu à peu, les objectifs de performance économique décidés unilatéralement par le régime pourraient enfin rencontrer les exigences de justice sociale des salariés. ■

* <http://www.china-labour.org.hk>

De meilleures conditions de travail pour les marins en Europe

Réunis au Luxembourg le 29 octobre, les ministres des transports de l'Union européenne ont adopté une orientation générale concernant les conditions de travail des employés du transport maritime de marchandises. Parmi les points examinés, le projet de directive qui devrait entrer en vigueur en août 2013 avec pour objectif de renforcer les droits et protections des travailleurs du secteur maritime, selon la convention sur le travail maritime élaborée par l'OIT en février 2006. A ce jour, seuls sept Etats membres de l'UE ont ratifié ce texte qui garantit des exigences minimales en matière de protection sociale pour les gens de la mer. A terme, tout navire battant pavillon d'un Etat membre sera tenu de respecter les droits des personnels marins dans le domaine marchand. ■

Better working conditions for European mariners

On October 29, European Union Transportation Ministers met in Luxemburg to adopt a general approach concerning working conditions for maritime shipping workers. Items under review included the draft directive set to take effect in August 2013, with the aim of enhancing the rights and protection of maritime sector employees. The directive is consistent with the Maritime Labor Convention drawn up by the ILO in February 2006. To date, only seven EU Member States have ratified this text, which guarantees minimum social protection requirements for seafarers. Ultimately, any ship flying the flag of an EU Member State will be required to uphold the rights of merchant mariners. ■

Marché unique, Acte II

Pour le vingtième anniversaire du Marché unique (1992-2012), la Commission européenne a publié le 3 octobre dernier une communication « L'Acte pour le marché unique II », qui complète le premier volet sorti en avril 2011. Cette communication contient 12 nouvelles actions prioritaires pour améliorer le marché unique. Un chapitre est consacré à la cohésion sociale et l'entrepreneuriat social où est rappelé le « rôle fondamental » de l'économie sociale et des entreprises sociales ainsi que l'urgence « de développer des outils pour accroître la visibilité des entreprises sociales et la confiance dont elles bénéficient ». ■

Document téléchargeable à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/smact/index_fr.htm



Single Market, Act II

On October 3, for the 20th anniversary of the Single Market (1992-2012), the European Commission released a communication entitled "Single Market Act II." This new initiative follows in the footsteps of a first set of measures presented in April 2011. The communication contains 12 new priority actions to improve the single market. One chapter focuses on social entrepreneurship and cohesion, recalling that the social economy and social enterprises are "key actors" and emphasizing the need to "develop tools to enhance trust in, and visibility of, social enterprises." ■

Document available for download at http://ec.europa.eu/internal_market/smact/index_en.htm

Social protection: has China (finally) woken?

Since its creation in 1994, the Hong Kong-based non-governmental organization *China Labour Bulletin* has worked to defend Chinese workers' fundamental rights. In its latest publication, the NGO released a detailed study of developments in the Middle Kingdom's social protection system. The conclusions are devastating, despite a few true advances seen in recent years.

In China, social protection covers five areas: pensions, healthcare, workplace accidents, unemployment and maternity care. The authors of the report first observe that the Chinese social protection scheme did not meet the requirements of the workforce until 2010 with the "law on social security." Legislation had evolved only slightly since the era of the planned economy, while irresistible economic growth in the private sector and societal upheavals arising from the "one-child" plan utterly transformed the country's social organization.

The 2010 law guarantees minimum social rights for workers, but application throughout the country leaves much to be desired. Development of social insurance excludes the considerable bulk of migrant workers whose average monthly salary does not exceed €200. Even worse, management of state- or regionally-controlled social systems has brought to light numerous cases of misappropriation and em-

bezzlement by managers. These well-known facts have not given rise to a strong response from the government. The situation is a bonanza for private insurers, who take advantage of these deficiencies to make massive investments in the insurance market. Furthermore, employers who shirk obligations imposed by the 2010 law do so with little fear of sanctions.

Nonetheless, Chinese workers can have hope for improvement. Repeated protests linked to abysmal working conditions – e.g., Foxconn, the subcontractor involved in Smartphone manufacturing – suggest that the regime is evaluating social anger and attempting to respond. As the report points out, China is currently facing a slight contraction of its export capacities owing to the worldwide crisis. Looking to develop domestic demand, it would doubtless be to the country's advantage to build social protection systems that guarantee worker's essential rights. Little by little, economic performance goals established unilaterally by the regime could finally meet the demands of social justice for workers. ■

* <http://www.china-labour.org.hk>



Roumanie Lancement d'une carte électronique de santé

Bonne nouvelle : la Roumanie modernise son système de santé. Une étape importante sera franchie dès le 1er janvier 2013 avec l'entrée en vigueur d'une carte électronique de santé.

À compter du 1er janvier 2013, les Roumains pourront accéder aux prestations proposées par leur Caisse Nationale d'Assurances de Santé (CNAS) ainsi qu'aux services offerts par les professionnels de santé (médecins, hôpitaux, pharmacies, etc.) par l'intermédiaire de la nouvelle Carte d'Assurances Santé.

Celle-ci sera diffusée gratuitement par le réseau des médecins traitants (environ 50 000 médecins) uniquement aux patients enregistrés dans leurs bases de données.

Romania Launch of an electronic healthcare card

Good news: Romania is modernizing its healthcare system. January 1, 2013 will mark an important step forward with the introduction of an electronic healthcare card

As of January 1, 2013, the new Health Insurance Card will give Romanians access to benefits offered by the country's National Health Insurance Agency (CNAS), as well as services provided by healthcare professionals (doctors, hospitals, pharmacies, etc.).

This card will be distributed free of charge by the physicians' network (approximately 50,000 doctors) exclusively to patients registered in their database. The following information will appear on the card: the insured party's first and last name, the Romanian healthcare system's specific identification code, the indivi-

Le sésame comportera les mentions suivantes : le nom et le prénom de l'assuré, le code d'identification spécifique au système de santé roumain, le numéro d'identification de la carte ainsi que sa date d'expiration (durée : 5 ans). En cas de dysfonctionnement, le médecin traitant fera les démarches nécessaires permettant de corriger les anomalies. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera délivrée par les Caisses Régionales d'Assurances Santé. La Carte d'Assurances Santé, en chantier depuis cinq ans, est réalisée par la filiale roumaine d'Hewlett Packard, en partenariat avec Novensys Corporation, société autochtone de solutions informatiques. Le budget prévu pour la fabrication, le lancement de la carte et le fonctionnement du système informatique s'élève en 2012 à 108,7 millions de lei, soit 25 millions €. La technologie utilisée permet le traitement d'un flux annuel global de 15 millions de visites médicales (dont 2,7 millions de visites à domicile), 22 millions d'ordonnances médicales, 30 millions d'actes médicaux (dont 5,4 millions hospitalisations). ■



dual card ID number and expiration date (cards are valid for five years). Should a card malfunction, the physician will take the necessary action to correct any anomalies. In the event that a card is lost or stolen, a replacement will be issued by the Regional Health Insurance Agency. Initiated five years ago, the Health Insurance Card is produced by the Romanian subsidiary of Hewlett Packard, in partnership with Novensys Corporation, a Romanian IT solutions company. As of 2012, the budget anticipated to manufacture and launch the card, as well as to operate the system, amounted to 108.7 million lei (€25 million). The technology used lets the system process some 15 million check-ups per year (including 2.7 million house calls), as well as 22 million prescriptions and 30 million medical procedures (including 5.4 million hospitalizations). ■

Une solution pour pérenniser l'aide alimentaire au plus démunis ?

Le commissaire européen chargé des affaires sociales, László Andor, a présenté le 24 octobre dernier un nouveau règlement qui prévoit la création d'un « Fonds européen d'aide aux plus démunis » afin de remplacer l'actuel Programme européen de distribution alimentaire aux plus démunis (PEAD). La Commission propose d'allouer une enveloppe de 2,5 milliards d'euros pour ce Fonds dans le cadre de sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période de 2014-2020. En 2011, certains Etats membres, emmenés par l'Allemagne, avaient contesté la validité du PEAD, finalement prolongé jusqu'à 2014 avant son abandon définitif. La solution d'un fonds pour le remplacer devra désormais recevoir un avis favorable au Conseil et au Parlement. ■

A solution to maintain food aid for the neediest Europeans?

On October 24, European Commissioner for Social Affairs László Andor introduced new regulation providing for the creation of a "Fund for European Aid to the Most Deprived." This fund is intended to replace the current Food Distribution program for the Most Deprived Persons of the Community (MDP). As part of its proposed multi-annual financial framework for the period from 2014 to 2020, the Commission recommends allocating a budget of €2.5 billion for the Fund. In 2011, Germany led several Member States in contesting the validity of the MDP. In the end, the program was extended until 2014, at which time it will be permanently terminated. The European Council and Parliament are now expected to report favorably on this solution of a fund to replace the MDP. ■

Le dialogue social européen menacé ?

In avril 2012, les partenaires sociaux européens du secteur de la coiffure concluaient un accord-cadre contenant une série d'objectifs en matière de prévention et de protection de la santé, de normes de sécurité, de qualification du personnel et d'harmonisation des conditions de travail. Depuis l'adoption du Traité de Lisbonne, la signature d'un accord sectoriel à l'échelle européenne doit faire l'objet d'une directive après étude de la Commission et approbation du Conseil. Or, dix Etats membres, emmenés par le Royaume-Uni, ont communiqué à la Commission – avant même qu'elle n'ait pris la moindre initiative – qu'ils s'opposeraient à toute réglementation dans ce domaine. Un « dangereux précédent [...] qui pourrait conduire à détricoter tout le dialogue social au niveau européen » a dénoncé la CES. ■

Is European social dialogue threatened?

In April 2012, European social partners in the hairdressing sector concluded a framework agreement containing a series of objectives in the fields of occupational risk prevention and healthcare protection, security standards, employee qualifications and harmonization of working conditions. Since the adoption of the Lisbon Treaty, a directive has been required for the signature of all EU-wide industry agreements, following Commission review and Council approval. However, ten Member States, with the United Kingdom in the lead, informed the Commission of their opposition to any regulation in this field – before the Commission had taken any initiative whatsoever. The European Trade Union Confederation (ETUC) condemns the challenge as “a dangerous precedent [that] could lead to an unraveling of the whole social dialogue at the European level.” ■

Honoring men and women of peace



Yesterday the European Community, today the European Union, an instrument of Peace and reconciliation distinguished as a Nobel Peace Prize laureate.

This exceptional event, which must be celebrated with all due splendor at the December 10 award ceremony in Oslo, highlights the fact that since 1945 – a period of 67 years – no armed conflict has opposed France and Germany. Furthermore, Greek, Spanish and Portuguese democracy was strengthened in the 1980s, in part thanks to the entry of these nations into the European Union.

The same goes for the countries of Central and Eastern Europe since they became European Union Member States. They are masters of their destiny, while remaining vigilant as to the present and the future.

Croatia's admission into the Family of Peace in 2013, the launch of membership negotiations with Montenegro and the candidate status granted to Serbia all serve to strengthen the reconciliation process in the Balkans. Potential membership for Turkey has

led that country to make progress in the realm of democracy and human rights. Peace, stability and democracy must never be taken for granted. They are ongoing struggles, shared riches that may at times remain fragile, even in the EU. The political situations in Romania and Hungary provide a perfect example: would not these countries' democracies be in greater peril were they not members of the European Union?

Let certain French political figures think what they may, that the Nobel Committee deserves the “prize for black humor” or that the Peace Prize “has become the Nobel War Prize!” Personally, I award them the prize for political stupidity!!!

There is more to the European Union than crises, finances, the economy or the euro. It also – and primarily – represents the values of peace, democracy and solidarity. These values must not be forgotten, as they transcend all the rest. This 2012 Nobel Peace Prize must encourage and motivate us to continue this commendable struggle pioneered by the Founding Fathers of Europe and their successors. ■

Les femmes et hommes de paix à l'honneur

La Communauté européenne hier, aujourd'hui l'Union européenne, instrument de Paix et de réconciliation reconnue par l'attribution du Prix Nobel.

Cet immense événement qu'il faudrait marquer comme il se doit à l'occasion de la cérémonie officielle de remise du Prix le 10 décembre à Oslo, met en évidence le fait que depuis 1945 - depuis 67 ans donc - il n'y a plus eu de conflit armé entre la France et l'Allemagne, que dans les années 1980, la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont conforté leur démocratie grâce, entre autre, à leur adhésion à l'Union européenne.

Il en va de même pour les Pays d'Europe centrale et orientale depuis l'élargissement à cet ensemble d'Etats membres aujourd'hui de l'Union européenne. Ils sont libres de leur destin tout en restant vigilant sur le présent et l'avenir.

L'admission de la Croatie, en 2013, dans la famille de la Paix, l'ouverture de négociations d'adhésion avec le Monténégro et l'attribution de statut de candidat à la Serbie renforcent le processus de réconciliation dans les Balkans.

L'éventuelle adhésion de la Turquie

a fait progresser la démocratie et les droits de l'Homme dans ce pays.

La Paix, la stabilité, la démocratie ne sont jamais acquise définitivement, ce sont des biens communs qui parfois peuvent rester fragile, y compris dans l'Union européenne. Quand on constate, par exemple, les situations politiques et démocratiques en Roumanie et en Hongrie, ne serait-ce pas pire si ces deux pays n'étaient pas membres de l'Union européenne ?

Quoi que puisse en penser certaines personnalités politiques françaises, qui pour l'un décerne « le prix de l'humour noir » au comité Nobel et pour l'une considère, que le Prix « est devenu le prix Nobel de la guerre ! » - moi je leur décerne le prix de la bêtise politique !!!

L'Union européenne ce n'est pas que les crises, les finances, l'économie, l'euro, c'est aussi et d'abord des valeurs de Paix, de démocratie et de solidarités qu'il ne faut jamais oublier car elles transcendent tout le reste. Ce Prix Nobel 2012 doit nous encourager, nous motiver, pour continuer ce beau combat engagé par les Pères de l'Europe et leurs successeurs. ■



La protection sociale : premier poste de dépenses publiques dans l'UE

Eurostat a récemment publié une étude sur les dépenses publiques par fonction dans les Etats membres de l'UE. Si la protection sociale apparaît comme le premier poste de dépenses en pourcentage du PIB, son volume est loin d'être uniforme chez les 27. D'une moyenne de 19,9% pour l'année 2010, les pays lui consacrant les plus forts investissements sont le Danemark (25,4%), la France (24,2%) et la Finlande (23,9%). Contrairement aux idées reçues, Hollandais et Belges se situent en dessous de la moyenne, avec des parts respectives de 17,3% et de 19,3%. L'institut estime en outre que le vieillissement des populations explique cette part croissante de dépenses et que cette tendance devrait se confirmer ces prochaines années. ■

Social protection: number one public spending item in the EU

Eurostat recently released a study on public spending by function in EU Member States. Social protection takes first place in terms of percentage of GDP, but volume differs considerably among the 27 countries. With an average of 19.9% for 2010, the countries that invest the most in social protection are Denmark (25.4%), France (24.2%) and Finland (23.9%). Contrary to popular belief, the Netherlands and Belgium appear below average, allocating 17.3% and 19.3% to social protection, respectively. Moreover, Eurostat cites population aging as an explanation of this increase in spending, and expects this trend to continue in the coming years. ■

Oslo, championne de la cherté



La banque suisse USB publie régulièrement le classement des villes les plus chères au monde. A compter d'une étude comparative sur le niveau des salaires et la qualité du cadre de vie, USB a couronné cette année Oslo comme la ville la plus chère du monde. La palme revient à la capitale norvégienne devant Zurich et Tokyo. Cette quinzième édition de « Prix et salaires » nous informe que les citadins les plus travailleurs se trouvent à Bangkok et Mexico. Loin de ces latitudes, nous apprenons que Bruxelles est la ville où les impôts locaux sont le plus élevés (43% du salaire brut). Une prouesse, quand une étude concurrente menée par le cabinet de conseil Mercer, démontre que les villes européennes perdent du terrain dans cette compétition si relevée. ■

La dernière reine d'Italie était belge

Jusqu'au 3 mars 2013, le musée du Cinquantenaire à Bruxelles accueille l'exposition « Princesse Marie-José entre la Belgique et l'Italie – une garde-robe royale ». Le visiteur aura la possibilité de mieux cerner quelle fut la trajectoire d'une princesse héritière méconnue face aux tumultes politiques des années 1930. Elevée dans une atmosphère érudite et modèle d'élégance féminine, Marie-José fut notamment appréciée pour ses positions antifascistes en Italie, où elle monta sur le trône pendant seulement 24 jours, avant l'instauration de la République le 2 juin 1946. Riche en collections de mode et en documents historiques, cette exposition saura réconcilier les amateurs de glamour et d'histoire politique de l'Europe. ■



Italy's last Queen was Belgian



The Cinquantenaire Museum in Brussels is hosting the exhibition "Princess Marie-José – Between Belgium and Italy: a Royal Wardrobe" until March 3, 2013. Visitors will have the chance to better understand the path of a little-known Crown Princess amid the political turmoil of the 1930s. An archetype of feminine elegance raised in an erudite atmosphere, Marie-José was particularly appreciated for her antifascist positions in Italy, where she reigned for only 24 days before the Republic was declared on June 2, 1946. With a wealth of fashion collections and historical documents, this exhibition will captivate both glamour enthusiasts and students of European political history. ■

Chypre :

Entre Byzance et l'Occident, IV^e-XVI^e siècle,

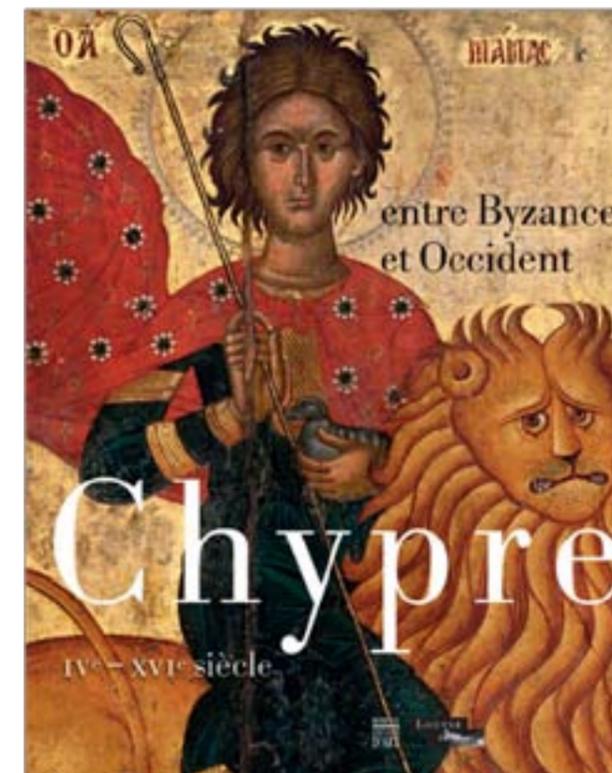
du 28 Octobre 2012 au 28 Janvier 2013, Musée du Louvre, Paris.

Cet hiver, le musée du Louvre accueille une exposition consacrée à l'art médiéval chypriote. Provenant de divers musées mondiaux, 150 objets ont été rassemblés afin d'illustrer le riche passé artistique de l'île. Depuis le IV^e siècle, qui voit triompher la nouvelle religion chrétienne dans tout l'Empire romain, jusqu'à la conquête de l'île par les Turcs en 1570, se développe dans Chypre un art qui témoigne de sa magnificence.

L'exposition revient dans un premier temps sur les trésors de l'art byzantin avant la conquête partielle de l'île par les Arabes au VII^e siècle. Point stratégique pour le contrôle de la Méditerranée durant les Croisades, Chypre est conquise par Richard Cœur de Lion en 1191. Le contrôle de l'île revient progressivement aux Lusignan - une dynastie

poitevine qui introduit dans les arts l'influence gothique. A la fin du XV^e siècle, les Vénitiens contrôlent Chypre avant sa conquête par les Turcs en 1571. L'espace d'un siècle, l'Art de la Renaissance imprime sa marque dans la peinture.

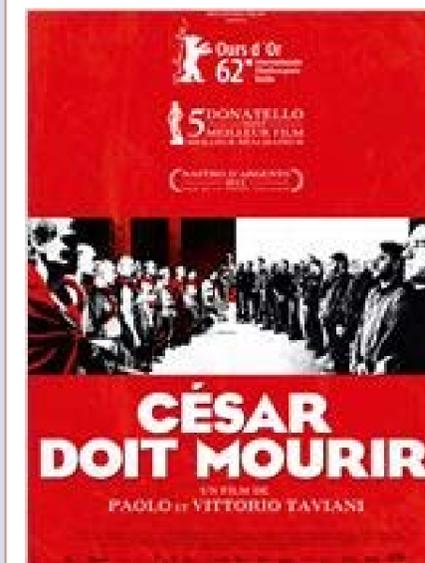
L'exposition revient également sur la figure de Camille Enlart, archéologue français de la fin du XIX^e siècle qui joua un rôle déterminant dans la redécouverte du patrimoine chypriote. Organisée avec le concours de la Prési-



dence chypriote du Conseil européen, la manifestation permet de mieux cerner la richesse du passé de l'île, de tous temps carrefour des civilisations en Méditerranée. ■

Caesar must die

The high security wing of Rebibbia Prison in Rome houses seasoned criminals with Mafia backgrounds. Sentenced to extremely lengthy prison terms, they nonetheless have the chance to escape with the help of Italian theatre director Fabio Cavalli. For several years, prisoners have been treading the boards before a full house. Specializing in tragedies, their work caught the eye of Italian brothers and filmmakers Paolo and Vittorio Taviani. Over a six-month period, cameras filmed the prisoners' rehearsals of Shakespeare's Julius Caesar. The footage of these sessions was turned into a superb documentary recently awarded the Golden Bear at the Berlin Film Festival. It is a remarkable film on the subject of redemption through art. ■



César doit mourir

Le Quartier de Haute Sécurité de la prison de Rebibbia à Rome concentre en son sein des criminels aguerris issus des rangs de la Mafia. Condamnés à de très lourdes peines, ceux-ci ont toutefois la possibilité de s'évader grâce au concours de Fabio Cavalli, metteur en scène italien. Depuis plusieurs années, les prisonniers attirent de nombreux spectateurs à leurs spectacles. Spécialisés dans le répertoire de la tragédie, leur travail a attiré l'œil des frères Taviani, cinéastes italiens. Durant six mois, les détenus ont été filmés durant leurs répétitions du Jules César de Shakespeare. L'enregistrement de ces séances donne lieu à un superbe documentaire récemment récompensé de l'Ours d'Or au Festival de Berlin. Un film remarquable sur la rédemption par la pratique artistique. ■

Oslo, a high-cost capital

The Swiss bank UBS regularly publishes rankings of the world's most expensive cities. Using a comparative study on wages and quality of life, this year UBS crowned Oslo as the world's most expensive city. The Norwegian capital took home the gold, beating out Zurich and Tokyo. This 15th edition of "Prices and Earnings" informs us that the most hard-working city-dwellers can be found in Bangkok and Mexico City. Heading up north, we find that Brussels has the highest local taxes (43% of gross wages) of any city. Quite an exploit, since a competing study carried out by the Mercer advisory firm shows that European cities are losing ground in this distinctive competition. ■

« Les Molex, des gens debout », reportage de José Alcalá, éd. Blagout, 2011, 88 minutes.



Une firme américaine ferme une de ses usines en France, alors que celle-ci était hautement bénéficiaire.

C'était fin octobre 2008, quand le groupe Molex annonçait la fermeture du site de Villemur sur Tarn. Quelques mois auparavant, les salariés avaient pourtant reçu de leur direction des félicitations pour la qualité de leur production. Un conflit âpre démarre alors, révélant rapidement l'incapacité du gouvernement de l'époque à maintenir le site ouvert ou à favoriser sa reprise par les salariés. En novembre

2010, le tribunal de commerce met fin à tout espoir en prononçant la fermeture définitive du site. Amers et désenchantés, les salariés obtiennent de leur employeur un plan social devant favoriser leur retour à l'emploi. Sur les 283 anciens salariés du site, 200 sont encore au chômage aujourd'hui. C'est cette histoire tragique que relaie le documentaire de José Alcalá, cinéaste témoin de la lutte des « Molex » pour quelque chose de plus fort qu'un emploi : la dignité. Une histoire forte et poignante, posant à son échelle, la nécessaire question d'une réponse politique aux licenciements boursiers. ■



Vous reprendrez bien un peu d'austérité ?

Initialement, les missions de Médecins sans Frontières en Grèce étaient tournées vers l'accueil des réfugiés fuyant leur pays d'origine pour la péninsule hellénique, promesse d'un passage vers une Europe de progrès et de justice.

Puis la crise survint, et les citoyens grecs font désormais la part égale aux clandestins et aux travailleurs migrants dans les cliniques ouvertes par MSF. Dans ces centres d'urgence, l'ONG identifie rapidement la population autochtone. Et pour cause, nous dit Christina Samaratzi : « Ils ont parfois si honte de venir ici qu'ils ne parlent pas pour qu'on ne sache pas qu'ils sont Grecs ! ». Et, la responsable athénienne de l'ONG de s'enthousiasmer d'une aide récente de 50 000 euros avancée par le conseil régional d'Ile de

France : « Un don d'une collectivité étrangère, c'est rarissime, et d'un tel montant, c'est inespéré ! ». Si cette situation vous révolte, n'hésitez pas à envoyer vos dons. La contribution sociale de l'Europe récemment nobélisée sera-t-elle renvoyée aux calendes grecques ? ■



Would you like some austerity with that?



Doctors without Borders (Médecins sans Frontières, MSF) missions in Greece initially focused on caring for refugees fleeing their countries for the Greek peninsula and a promise of progress and justice in Europe.

Then came the crisis, and with it an influx of Greek citizens to clinics run by MSF. Greek beneficiaries are now as abundant in these structures as undocumented immigrants and migrant workers. The NGO quickly identifies the native population in its emergency centers. Accord-

ing to Christina Samaratzi, "They are sometimes so ashamed of coming here that they refuse to speak, trying to hide the fact that they are Greek!" At the same time, the manager of the NGO's Athens office is excited about a recent €50,000 contribution from the Paris Regional Council: "A donation from foreign authorities is exceedingly rare, and one of such a large amount is unheard of!" If this situation disturbs you, please make a donation. And perhaps this will convince the Nobel Prize-winning European Union to be a little less Spartan with its social contribution ? ■

Bruxelles et l'ambivalence du « manger »



2012 a été déclarée « Année de la gastronomie » par la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le cadre de la manifestation « Brusselicious », les Archives de la ville présentent une exposition intitulée « Manger... Toute une histoire. Deux siècles de peurs et de plaisirs de la table ». Deux grandes salles se font face, l'une pour analyser les peurs liées à l'alimentation, l'autre décryptant les plaisirs procurés par le bon-manger. A compter de la fin du XIXème siècle, les Bruxellois comme l'ensemble des européens sont confrontés à un nouveau contexte alimentaire, avec la fin de grandes famines et une amélioration du niveau de vie. La qualité tend à primer sur la quantité. Agrémentée de nombreux documents historiques, illustrée d'affiches et de photos, l'exposition évoque l'apparition progressive de la publicité, la démocratisation de certaines denrées ou le développement des grandes enseignes de distribution alimentaire. A travers l'alimentation, la manifestation évoque ainsi la genèse progressive de la société de consommation ainsi que le grand élan hygiéniste qui traversa l'Europe à l'orée du XXème siècle. Soulignant l'ambivalence du fait de se nourrir – source d'angoisses ou de plaisirs – la manifestation en prenant Bruxelles pour cadre originel illustre parfaitement l'évolution des sociétés européennes. A visiter jusqu'au 21 décembre. ■

Brussels and the dichotomy of "the art of eating"



2012 The Brussels-Capital Region has declared 2012 "Gourmet Year." As part of the Brusselicious Festival, the metropolitan archives are presenting an exhibition entitled "The Art of Eating: Concerns and Pleasures of Fine Dining." Two vast halls located opposite one another illustrate this duality: one analyzes the concerns tied to eating and drinking, while the other reveals the pleasures of fine dining. As of the late 19th century, the end of the great famines and improving quality of life gave Brussels residents, and Europeans as a whole, a new perspective on eating. Quality started to replace quantity. Featuring a number of historical documents and adorned with photographs and posters, the exhibition narrates the gradual emergence of advertising, the mounting availability of certain staples and the development of big names in food distribution. The festival also uses the lens of food to display the steady dawning of consumer society and the great upsurge in hygienic consciousness that swept across Europe at the start of the 20th century. With emphasis on the ambivalence of eating – a source of anxiety and pleasure – the event uses Brussels as an original backdrop, perfectly illustrating the evolution of European societies. On display until December 21. ■

Marseille-Provence, capitale européenne de la culture 2013



Du 12 janvier au 31 décembre 2013, Marseille-Provence accueillera plus de 400 événements pour fêter sa nomination en tant que capitale européenne de la culture 2013.

Tout au long de cette année 2013, il s'agira de soutenir la création contemporaine et de faire participer le plus grand nombre de personnes possibles, grâce à des actions dans les quartiers, les écoles, et à

de grands événements gratuits. Le programme se déroulera comme une histoire en trois épisodes: «Marseille-Provence accueille le monde», «Marseille-Provence à ciel ouvert», «Marseille-Provence aux mille visages».

L'événement, qui dispose d'un budget de 91 millions d'euros, débutera le week-end des 12 et 13 janvier avec un parcours d'art contemporain à Aix-en-Provence, une fête en soirée dans trois quartiers de Marseille, une immense chasse au trésor et un spectacle pyrotechnique à Arles. De nombreux événements s'ensuivront durant l'année 2013 avec des festivals (art lyrique à Aix, Fiesta des Suds à Marseille...), des expositions, et la possibilité de découvrir ou redécouvrir un grand nombre de lieux (à Marseille le hangar J1, le Mucem, le palais Longchamp restauré et à Aix, l'extension du musée Granet ...). ■

Marseille-Provence, 2013 European Capital of Culture

From January 12 to December 31, 2013, Marseille-Provence will host more than 400 events to celebrate its nomination as the 2013 European Capital of Culture.

Throughout 2013, the Mediterranean metropolis will be supporting contemporary creation, engaging as many people as possible through school programs, neighborhood activities and major events with free admission. The program will follow a storyline in three episodes: "Marseille-Provence Welcomes the World," "Marseille-Provence Under the Open Skies" and "Marseille-Provence with a Thousand Faces."

The program has a budget of €91 million and will begin on the weekend of January 12-13 with a contemporary art tour in Aix-en-Provence, an evening of celebration in three Marseille neighborhoods, a giant treasure hunt and a fireworks display in Arles. A number of events will fol-

low all throughout 2013: festivals (opera in Aix, Fiesta des Suds in Marseille, etc.), exhibitions and the chance to discover or rediscover a vast array of sites (the Hangar, the Mucem and the restored Longchamp Palace in Marseille, the expanded Granet Museum in Aix, etc.). ■



debout l'europe ! Manifeste pour une révolution postnationale en Europe

Daniel Cohn-Bendit, Guy Verhofstadt
André Versaille éditeur, Bruxelles



Rares sont les manifestes pro-européens à ne pas verser dans un exposé de bons sentiments sans que l'on puisse y dégager un projet politique cohérent. Saluons donc Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt pour leur contribution commune au débat actuel sur les enjeux de l'intégration européenne. Dans cet entretien mené par Jean Quatremer, l'euro-député vert et l'ancien premier ministre belge livrent un vibrant appel en faveur d'un état fédéral européen. Considérant avec gravité la dangerosité des égoïsmes nationaux ressurgis avec la crise, les eurodéputés en appellent à un réveil citoyen contre la versatilité et l'hypocrisie des dirigeants européens. A l'approche des élections européennes, ce manifeste s'avère en mesure

de rassembler les partisans d'une Europe fédérale opérant pour la solidarité entre les peuples. Un plaidoyer construit et enlevé qui a le mérite de poser le débat.

Rapport Schuman sur l'Europe, L'état de l'Union 2012.

Editions : Lignes de repères



Il le rapport annuel de la Fondation Robert Schuman sert de référence aux décideurs et aux observateurs de la construction européenne. L'ouvrage paru cette année revient ainsi largement sur la crise de la gouvernance qui s'observe dans l'Union depuis le déclenchement de la crise financière en 2008. Contenant notamment une contribution de Jean-Claude Trichet, ancien gouverneur de la BCE, le rapport plaide pour une Europe fédérale, faisant preuve de cohérence économique, dotée en cela d'institutions pilotes légitimées par le suffrage universel. Les 26 contributeurs de l'ouvrage

proposent également un conséquent ensemble de sources et de statistiques sur l'état actuel de l'Union avec pour principal objectif d'envisager une sortie de crise par le haut.

Problèmes économiques, Comprendre les crises économiques,

Hors série no2, Novembre 2012, 128 p.

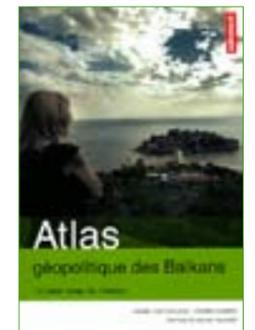


Éditée par la Documentation Française, la revue Problèmes Économiques a pour objet de rendre accessible l'information économique et sociale de qualité à un large public. De parution bimensuelle, la revue publie également deux numéros hors série par an. Le dernier en date, paru en novembre, est consacré à l'histoire des crises économiques de 1929 à nos jours. Dans un louable effort de vulgarisation, la revue fait également part des nombreux débats qui agitent les économistes quant à l'explication de tels phénomènes. Un dossier

complet et d'un premier intérêt pour envisager les ressorts actuels de la crise des dettes souveraines.

Atlas géopolitique des Balkans

Amaël Cattaruzza, Pierre Sintès
Un autre visage de l'Europe, Editions Autrement, 96 p.



De la domination turque à la prochaine entrée de la Croatie dans l'Union Européenne, l'Atlas Géopolitique des Balkans dresse la complexité historique d'un espace souvent réduit à son histoire conflictuelle. Doté de plus d'une centaine de cartes et infographies originales, l'ouvrage rend parfaitement compte des mutations spectaculaires de la région ainsi que du quotidien de ses habitants. Loin des stéréotypes, un travail de vulgarisation salutaire pour cerner les réalités économique, sociale et culturelle de « l'autre visage de l'Europe ».

Les partenaires sociaux doivent faire preuve de transparence et de méthode pour les accords de branche

La question de la légitimité des clauses de désignation a été abordée lors du 10^{ème} Colloque professionnel Ipse, organisée le vendredi 9 novembre 2012, dans les locaux du groupe Malakoff Médéric, à Paris sur le thème « Désignation d'un opérateur unique pour gérer les garanties collectives dans une branche : libre prestation de services ou exigence de solidarité ? ».

Selon Maître Jacques Barthélémy, avocat en droit social, la jurisprudence bien établie en matière de contrats de garanties collectives de prévoyance entre une branche professionnelle et un organisme assureur désigné montre qu'il ne s'agit pas d'une entente illicite entre entreprises, le droit de la concurrence ne remettant pas en cause le droit fondamental de négociation collective. Cela doit toutefois nécessairement inviter à la mise en place de règles de transparence et à la plus grande rigueur de la part des partenaires sociaux lors de la conclusion de ces accords, la notion de régime, soit l'obligation l'assimilant à la sécurité sociale, étant ici fondamentale.

« La validité d'une clause de désignation est conditionnée, pour ce qui concerne la prohibition des positions dominantes, par la poursuite d'un objectif de solidarité qui se traduit par des droits non contributifs et une politique de prévention qui ne peuvent être alimentés que si est construit « un pot commun », lequel n'est possible que par la mutualisation auprès d'un opérateur unique » souligne Maître Barthélémy.

Il n'est donc pas nécessaire d'appliquer un appel d'offre pour les marchés publics dans le domaine des clauses de désignation, cela irait même à l'encontre du choix du critère de solidarité au profit du meilleur prix, selon Jacques Barthélémy. « Il reste nécessaire d'appliquer les principes de transparence, la publicité et l'égalité de traitement pour choisir le meilleur gestionnaire du contrat collectif », a toutefois souligné David Soldini, Maître de conférence en droit public à l'Université Paris I.

Les conditions dans lesquelles il est possible d'arriver à une traçabilité de la procédure qui aboutit à ce qu'on ne choisisse pas le « moins disant » au détriment de la qualité des garanties fournies demandent donc d'être clairement définies. Plus le « package de solidarité » sera important, plus il va consolider la clause de désignation voire légitimer une clause de migration, comme l'a résumé Jean-Marc Leverrier, actuaire Conseil, lors des conclusions.

Si les partenaires sociaux « doivent faire leur choix librement », selon Bernard Devy, représentant de FO et Président de l'association sommitale de Klésia, « ils doivent être extrêmement prudents lors de la rédaction des accords » a souligné Bernard Lemée, représentant du Medef et président de Malakoff Médéric, soucieux que ces accords ne puissent être remis en cause. Un consentement favorisé, aussi général que possible entre les partenaires sociaux, doit en outre être trouvé pour éviter un accord a minima qui serait attaquable.

Lors de cette matinée, les intervenants ont également rappelé que le paritarisme est un « outil mis à disposition des partenaires sociaux », « nécessaire et indispensable » dans les accords de branche. Bien que les mutuelles ne soient pas aussi bien représentées dans les accords collectifs que les institutions de prévoyance, Michel Saint-Jeannet, représentant la SMI, a souligné pour sa part qu'il « est difficile d'être contre les accords de branche » lorsque l'on défend une couverture santé pour tous.

Les actes détaillés du 10^e Colloque professionnels Ipse seront disponibles prochainement